

# Inscription

20-22 octobre, 2010, Winnipeg, Manitoba, Canada



Pays : **FRANCE** Chef de mission : \_\_\_\_\_



## Renseignements sur l'entreprise

Entreprise/Organisme : \_\_\_\_\_

Nom du 1<sup>er</sup> participant (Nom – Prénom) : \_\_\_\_\_  
(tel qu'il apparaît sur le passeport)

Nom du 2<sup>ème</sup> participant (Nom – Prénom) : \_\_\_\_\_  
(tel qu'il apparaît sur le passeport)

Adresse Email (contact dossier) : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code Postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Site Web : \_\_\_\_\_

### 1<sup>er</sup> participant :

Date de naissance (jour/mois/année): \_\_\_\_\_

Sexe: \_\_\_M \_\_\_F

Numéro de passeport: \_\_\_\_\_

Date d'expiration du passeport: \_\_\_\_\_

Les exigences de service spécial doivent être informées au moment de la réservation du billet d'avion, c'est à dire des repas spéciaux et/ou assistance à l'aéroport. Précisez si vous avez des exigences spécifiques :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### 2<sup>e</sup> participant :

Date de naissance (jour/mois/année): \_\_\_\_\_

Sexe: \_\_\_M \_\_\_F

Numéro de passeport: \_\_\_\_\_

Date d'expiration du passeport: \_\_\_\_\_

Les exigences de service spécial doivent être informées au moment de la réservation du billet d'avion, c'est à dire des repas spéciaux et/ou assistance à l'aéroport. Précisez si vous avez des exigences spécifiques :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### Secteur d'activité

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Fabrication de pointe                                    | <input type="checkbox"/> Cinéma, nouveaux médias, jeux vidéos et arts |
| <input type="checkbox"/> Transport et logistique                                  | <input type="checkbox"/> Tourisme                                     |
| <input type="checkbox"/> Fabrication d'équipements de transport                   | <input type="checkbox"/> Énergie et environnement                     |
| <input type="checkbox"/> Industrie agroalimentaire et transformation des aliments | <input type="checkbox"/> Éducation et formation professionnelle       |
| <input type="checkbox"/> Aérospatiale   | <input type="checkbox"/> Matériaux de construction                    |
| <input type="checkbox"/> Sciences de la vie et biotechnologie                     | <input type="checkbox"/> Industrie des mines et des minéraux          |
| <input type="checkbox"/> Technologies de l'information et des communications      | <input type="checkbox"/> Autre : _____                                |
| <input type="checkbox"/> Biens de consommation                                    |   |

## Information relative à l'inscription et au paiement

**Du 18 au 23 octobre 2010 – Forfait 6 nuits incluant le transport**



### 1) AVANT LE 30 JUIN 2010 (2):

<input type="checkbox"/> 1er participant	Prix forfaitaire – avant le 30 juin 2010 de Label France*	2575.00 € TTC (1&3) - 900.00 € TTC
	<b>PRIX NET</b>	<b>1675.00 € TTC</b>

**\*Opération soutenue par le Ministère Délégué au Commerce Extérieur à hauteur de 900 € par entreprise, pour une personne.**

<input type="checkbox"/> 2e participant	Prix forfaitaire (Sans labellisation – chambre double)	<b>1800.00 € TTC (1&amp;3)</b>
<b>ou</b>		
<input type="checkbox"/> 2e participant	Prix forfaitaire (Sans labellisation – chambre simple)	<b>2575.00 € TTC (1&amp;3)</b>

\*\*\*\*\*

### 2) À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2010:

<input type="checkbox"/> 1er participant	Prix forfaitaire – à partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2010 de Label France*	2685.00 € TTC (1&3) - 900.00 € TTC
	<b>PRIX NET</b>	<b>1785.00 € TTC</b>

**\*Opération soutenue par le Ministère Délégué au Commerce Extérieur à hauteur de 900 € par entreprise, pour une personne.**

<input type="checkbox"/> 2e participant	Prix forfaitaire (Sans labellisation – chambre double)	<b>1910.00 € TTC (1&amp;3)</b>
<b>ou</b>		
<input type="checkbox"/> 2e participant	Prix forfaitaire (Sans labellisation – chambre simple)	<b>2685.00 € TTC (1&amp;3)</b>

\*\*\*\*\*

### ASSURANCE D'ANNULATION:

Je souhaite souscrire à l'assurance individuelle annulation (couvrant uniquement le remboursement du billet – voir l'article 5)  
 \_\_\_\_\_ (nombre de participants) x \_\_\_\_\_ (montant de la prime selon l'âge) = \_\_\_\_\_ € TTC  
 \_\_\_\_\_ (nombre de participants) x \_\_\_\_\_ (montant de la prime selon l'âge) = \_\_\_\_\_ € TTC

**Prime par personne : 38.00 € (0 à 59 ans) ; 40.00 € (60 à 64 ans) ; 45.00 € (65 à 69 ans) ; 53.00 € (70 à 74 ans) (3)**

Je ne souhaite pas souscrire à l'assurance individuelle annulation.

<b>MONTANT TOTAL TTC:</b> _____ <b>€ TTC</b>
--

### Les taxes d'aéroport et taxes de vente sont sujettes à modification sans préavis

- (1) Sous réserve de la disponibilité des places d'avion  
 (2) Pour profiter de ce tarif, le solde devra être réglé au plus tard le 30 juin 2010.  
 (3) Avec un taux d'échange de 1,35 dollars canadiens pour 1 euro.

## Engagement

Je soussigné(e) (nom, prénom) : \_\_\_\_\_ Fonction : \_\_\_\_\_

1) afin de valider mon inscription et de recevoir les codes d'accès à intranet Centrallia 2010, permettant de compléter mon dossier en ligne, je **retourne cet engagement signé, accompagné du paiement du montant total TTC en euros:**

- par chèque bancaire établi à l'ordre de l'Agence nationale et internationale du Manitoba (ANIM), à l'adresse indiquée ci-dessous.
- par virement bancaire au compte No. 73077-0, IBAN: 00507-819-100730770, SWIFT: CUCXCATTVAN et domicilié à la Caisse Saint-Boniface (185 Boul. Provencher, Saint-Boniface, Manitoba R2H 0G4 Canada).

2) prends connaissance des conditions générales de vente de ce document. Une facture sera adressée à réception de ce règlement.

3) prends connaissance que le paiement intégral est la condition sine qua non à la participation de l'entreprise au forum Centrallia 2010 et ce **avant le 12 août 2010.**

4) déclare avoir pris connaissance et accepte les dispositions du règlement général de participation au forum Centrallia 2010, organisé par l'ANIM.

5) m'engage à participer à cette manifestation aux conditions suivantes (telles que décrites dans l'information relative à l'inscription et au paiement et les termes et conditions) :

6) En transmettant mon inscription à Centrallia 2010, je comprends que je recevrai un calendrier personnalisé de rencontres avec un maximum de 12 entreprises à l'occasion de Centrallia 2010. Ces rencontres représenteront un juste équilibre entre les partenaires que je souhaite rencontrer et les partenaires qui ont demandé à me rencontrer. Je m'engage donc par la présente à accepter toutes les rencontres prévues et à m'y présenter.

\_\_\_\_\_  
(signature)

Envoyez par fax au +1 (204) 254-4162, envoyez par la poste à Centrallia 2010, Agence nationale et internationale du Manitoba, 219 Boulevard Provencher, 3e étage, Winnipeg (Manitoba), Canada, R2H 0G4 ou scannez le document et envoyez-le par courriel à [info@centrallia.com](mailto:info@centrallia.com)

## Termes et conditions

### Article 1 :

À l'inscription, le participant fera parvenir le paiement à l'ordre de l'ANIM ou remettra au représentant de Centrallia, un chèque du montant total TTC de la prestation commandée ou la preuve du virement bancaire. À réception, une facture du montant total sera transmise au participant. **Le montant total devra être réglé au plus tard le 12 août 2010. La réservation des billets d'avion et les noms des passagers doivent également être confirmés au plus tard le 12 août 2010 pour avoir droit aux tarifs et aux horaires indiqués.** En cas de non respect des délais de règlement, l'ANIM se réserve le droit d'annuler l'inscription et d'en imputer la responsabilité à l'entreprise.

### Article 2 :

L'entreprise inscrite à l'opération Centrallia 2010, renonce à tenir l'ANIM responsable des dommages résultant de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de la prestation Centrallia 2010, ainsi que les opérations connexes à la manifestation proposée par les organisateurs et dont l'ANIM ne détient pas la maîtrise d'œuvre principale. L'ANIM ne pourra être tenue responsable des modifications éventuelles du programme Centrallia 2010.

### Article 3 :

Dans le cadre de ce forum, les frais de participation acquittés par l'entreprise à Centrallia comprennent :

- Le vol aller-retour Paris à Winnipeg
- La réception spéciale célébrant la francophonie
- Nuitées d'hôtel
- Les transferts aéroports
- L'inscription forum Centrallia 2010

**Veillez consulter l'annexe A pour le programme détaillé de Centrallia 2010**

**Continuation Article 3 :**

Ces différentes formules ne comprendront en aucun cas les repas et petits-déjeuners supplémentaires et tout autre frais non listé ci-dessus, notamment frais de repassage, téléphone, minibar etc., qui seront à la charge du participant et réglés directement par celui-ci à son fournisseur, sans que l'ANIM soit solidaire de la dette contractée par le participant. L'ANIM ne sera en aucun cas responsable de la non attribution ou du non paiement d'éventuelles subventions publiques à l'entreprise inscrite à Centrallia 2010.

**Article 4 :**

a) Engagement par rapport au Forum :

- L'entreprise s'engage à remplir, dans les délais impartis, pour sa participation à l'opération, l'ensemble des documents nécessaires. Ceux-ci seront transmis signés par courrier, fax, email ou saisis directement en ligne sur le **site [www.centrallia.com](http://www.centrallia.com)**
- L'ANIM ne pourra en aucun cas être tenue responsable des informations incomplètes et/ou erronées éditées dans le catalogue Centrallia 2010. L'ANIM se réserve le droit de refuser la participation d'une entreprise si sa taille et l'objet de son activité ne correspondent pas à l'objet du Forum Centrallia.
- L'ANIM se réserve le droit d'annuler la participation d'une entreprise et de lui en imputer la responsabilité, si celle-ci ne fournit pas, dans les délais impartis à l'ANIM, les éléments et documents nécessaires à la bonne finalité de la prestation à laquelle celle-ci s'engage.
- Dans ce cas, l'ANIM n'est pas redevable des frais engagés par le participant.

b) Responsabilité civile des participants : Chaque participant s'engage à vérifier auprès de sa compagnie d'assurance l'étendue de sa responsabilité civile durant la durée du Forum.

c) Sauf avis contraire, le participant accepte que son image soit utilisée à des fins commerciales, lors de prises de vue pendant le Forum.

d) Suivi du forum : L'entreprise s'engage à informer Centrallia 2010 des contrats qui pourraient être conclus à la suite de cette opération, en répondant au questionnaire d'évaluation qui lui sera remis à l'issue du Forum avant le **12 novembre 2010**.

**Article 5 :**

**Conditions d'annulation et des pénalités de l'inscription au forum:**

- **Le remboursement intégral des frais d'inscription est possible si l'annulation est faite avant le 30 septembre 2010.**
- Une pénalité de **150 €** (au titre de l'inscription du forum sera due par l'entreprise participante, pour toute annulation intervenant du
- **30 septembre au 7 octobre 2010** (soit à compter de l'ouverture du catalogue).
- Aucun remboursement de frais d'inscription à compter du **7 octobre 2010**.

**SAUF CAS DE FORCE MAJEURE \*\***

**Annulation de billets d'avion :**

- Un dépôt non remboursable de **220 €** est exigé au moment de la réservation du billet d'avion.
- L'achat d'une prime assurance telle que précisée ci-jointe assure la couverture du dépôt de **220 €** pour les cas décrits ci-dessous :
- Prime par personne : **38.00 € (0 à 59 ans) ; 40.00 € (60 à 64 ans) ; 45.00 € (65 à 69 ans) ; 53.00 € (70 à 74 ans)**

**Assurance annulation et interruption de voyage:** Elle offre une protection financière lorsque vos projets de voyage sont annulés ou interrompus.

- **Avant le départ :** l'assurance vous permet de récupérer les pénalités d'annulation qui peuvent vous être imposées par le transporteur ou le voyageur. Elle couvre un montant non remboursable en cas d'annulation pour cause de maladie ou de décès au passager ou à un membre de leur famille immédiate.
- **Après le départ :** l'assurance couvre les frais engagés en raison d'un retour précipité à la maison ou si votre retour à la maison est retardé. Elle couvre un montant non remboursable devrait-il avoir à rentrer plus tôt ou plus tard que la date prévu du vol pour cause de maladie ou de décès au passager ou à un membre de leur famille immédiate et elle couvre le coût d'un billet aller simple pour le retour à leur résidence.
- Il y a autres cas qui sont couverts comme être appelé comme juré, votre résidence principale qui passe au feu et le transfert ou la réinstallation de votre travail.

L'entreprise voulant annuler sa participation devra adresser un courrier recommandé à l'Agence nationale et internationale du Manitoba (ANIM) – 219, boulevard Provencher, 3<sup>e</sup> étage, Winnipeg, Manitoba, Canada, R2H 0G4, à l'attention de son coordonnateur, Derek Earl.

**Article 6 :**

Le présent règlement est soumis à la loi manitobaine.

**Article 7 :**

En cas de litiges, seuls les tribunaux du Manitoba seront compétents.

**\*\* Événement imprévu, insurmontable et indépendant de la volonté d'une personne susceptible de la dégager de sa responsabilité ou de la délier de ses engagements.**

